

Aurait-il fallu juger Oedipe ?¹

Cet exposé est la suite de trois autres textes : “Morts ou vifs”², “Mayday vs Médée”³, “Imprévisibilité du passage à l’acte, imprédictibilité de la justice”⁴ dans lesquels je m’interrogeais sur la délinquance juvénile, la mythologie et le crime, la psychanalyse et le crime, la psychanalyse et la justice. Dans le dernier de ces textes, je relevais combien Oreste, de la dynastie des Atrides, qui avait tué sa mère, sera libéré par un jugement qu’il avait lui-même sollicité et finira ses jours, dans la cité, apaisé. Destin, ô combien différent de celui d’Oedipe, le Labdacide, autre grand criminel mythique, qui, au moins dans les tragédies de Sophocle, va finir sa vie, errant, banni de Thèbes et les yeux crevés. D’où ma question : aurait-il fallu juger Oedipe ? Le fait d’être jugé, comme Oreste, lui aurait-il évité ce sombre destin et notamment cette automutilation ?

Pour tenter de répondre à cette question, reprenons rapidement l’histoire d’Oedipe telle qu’elle nous est contée par Sophocle dans *Oedipe roi* puis dans *Oedipe à Colone*. Laïos - mais cela ne nous est pas raconté par Sophocle - devait être le dernier descendant des Labdacides puisqu’en raison de sa transgression des règles de l’hospitalité en agressant sexuellement Chrisypos, le fils de son hôte, il avait fait l’objet d’une malédiction par son hôte, Pélopos. Malédiction renouvelée par Apollon. Si un fils venait à naître des œuvres de Laïos, ce fils labourerait le champ maternel et tuerait son père avait mis en garde le dieu. Ce qui fait que, lorsque Jocaste enfante un fils des œuvres de Laïos, ordre est donné par ses parents à un serviteur de supprimer le nouveau-né, dont les chevilles ont, à cette fin, été entravées par une agrafe ou un croc. Mais, pris de pitié, le serviteur, arrivé sur le mont Cithéron, remet l’enfant à un vieillard originaire de Corinthe. Ce dernier confie le nouveau-né à ses souverains, Polybe et Mérope, qui se lamentaient de n’avoir pas de descendant. Oedipe sera ainsi élevé à la cour de Corinthe comme le fils du roi. Jusqu’au jour où une parole jetée dans le vin au cours d’un banquet (v. 779 et s.)⁵ confronte Oedipe au poison du soupçon concernant la légitimité de ses privilèges de fils de roi. Miné par le doute, Oedipe part, en cachette de ses parents, consulter l’oracle à Delphes (v. 787 et s.). Mais, Apollon,

¹ Texte présenté à la Biennale internationale de la psychanalyse à partir des travaux de René Lew. Marseille, 2021.

² Intervention à la conférence annuelle portant sur la justice des mineurs à la cour d’appel de Paris le 20 mai 2019.

³ Texte présenté le 5 octobre 2019 au colloque de Dimensions de la psychanalyse.

⁴ Intervention prévue à la Lysimaque le 25 avril 2020.

⁵ Toutes les références des vers d’*Oedipe roi* sont tirées de la traduction effectuée par Jean Bollack dans *La naissance d’Oedipe*, Gallimard, 1995.

sans répondre à la question d'Oedipe concernant son origine, lui décrit l'horreur qui l'attend : l'inceste, une progéniture monstrueuse, le parricide. Oedipe ne veut pas en savoir davantage et s'enfuit loin de Corinthe et de ceux qu'il croit être ses parents. Pendant ce temps-là, à Thèbes, Laïos, sans que l'on sache très bien pourquoi, a abandonné son peuple et est parti en voyage. C'est, au lieu-dit des trois-routes, qu'a lieu la rencontre fatale entre Oedipe et Laïos, sans qu'Oedipe, d'ailleurs, connaisse en rien l'identité de celui qu'il va croiser. Selon Sophocle, la scène se déroule de la manière suivante. Oedipe chemine à pieds lorsqu'il se trouve face à un équipage composé d'un char et de cinq personnes dont un conducteur qui, sans ménagement, repousse Oedipe sur le côté du chemin. Oedipe s'en prend alors à ce cocher et le tue. Le maître de l'attelage, qui n'est autre que Laïos, frappe Oedipe sur la tête avec un bâton. Oedipe riposte et tue le vieillard qui roule dans la poussière ainsi que deux autres de ses serviteurs. Un seul membre de l'équipage parviendra à échapper à la vindicte d'Oedipe (v. 800 à 813).

Sur ce, Oedipe arrive à Thèbes où la Sphinge fait régner la terreur. Mais Oedipe, en résolvant l'énigme que lui pose le monstre, va libérer les Thébains, devenir le sauveur de la ville et épouser la reine Jocaste. Oedipe devient donc le roi de Thèbes. Mais la peste s'abat sur la ville et les Thébains demandent à leur nouveau roi de les délivrer de ce malheur. Consultés, les oracles indiquent à Oedipe que, pour venir à bout de la peste, il faut chasser de Thèbes les assassins de Laïos. Oedipe voue alors celui qui a commis le crime à une vie de déshérité (v. 246 à 248).

Dans la pièce de Sophocle, Oedipe⁶ mène donc l'enquête pour découvrir l'auteur d'un crime qu'il a lui-même commis. Quand, vers la fin de la pièce, Oedipe prendra conscience que c'est lui l'auteur du meurtre de Laïos, se révélera du même coup son second crime : ses épousailles avec sa mère à laquelle il a fait quatre enfants. Ce qu'il pressentait, un dernier messager va le lui confirmer. De son côté, Jocaste a compris. Elle s'est éclipmée dans sa chambre où elle se pend à son lit. Dès qu'Oedipe a confirmation de ses crimes, il cherche une épée - sans doute pour tuer Jocaste mais ce n'est pas dit dans la pièce - et, après avoir fracturé la porte, il se rue dans la chambre où il trouve la reine morte, suspendue à une corde. Il relâche la corde puis,

“ Lui arrachant les broches d'or

De ses robes, qui formaient sa parure,

Il lève le bras et frappe les globes de ses yeux.

On l'entendait parler, dire qu'ils ne le regarderaient

Ni subir le mal qu'il subissait, ni faire le mal qu'il faisait,

Mais regarderaient dans la suite des temps,

Du fond des ténèbres, ceux qu'il n'aurait pas fallu

Qu'il vît et ne reconnaîtraient pas ceux qu'il demandait à connaître.

Il chantait ainsi cet hymne, tandis qu'à coups redoublés, plus d'une fois,

Il se frappait, levant le bras. Et continûment, les prunelles

Sanglantes baignaient sa barbe ...” (v. 1268 à 1278).

Scène d'horreur inouïe sur laquelle Sophocle ne se prive pas d'insister.

⁶ Selon Jean-Pierre Vernant, le nom d'Oedipe relie “je veux savoir et pied”. *Oedi* vient de *oiden*, enflé, mais aussi de *oida*, voir, savoir, et *pus* c'est le pied. J.-P. Vernant et P. Vidal-Naquet, *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, La Découverte, 1972.

Sur le sujet qui nous intéresse, quels enseignements tirer de ce drame ?

De très nombreuses lectures ont déjà été faites du mythe et de la tragédie de Sophocle : Freud bien sûr, mais aussi Lacan, sans parler de Paul Ricoeur ou de Jean-Pierre Vernant. Tous en ont fait des lectures différentes. Pour ma part, j'en propose une insistant sur le versant délinquant, criminel d'Oedipe, qui ne se réduit pas, comme on a pu le dire, au parricide et à l'inceste. N'oublions pas que c'est quasiment tout l'équipage de Laïos qu'Oedipe a massacré, au prétexte qu'un cocher, sur le chemin, l'aurait bousculé et ensuite qu'il aurait été frappé avec un bâton par le vieillard qui commandait l'attelage. Le seul qui a pu échapper à sa vindicte, à son déchaînement de violence, n'a dû son salut qu'à la fuite. Et ce n'est pas son automutilation ni son bannissement qui ont été de nature à le faire quitter cette position de délinquant dans la structure. Puisque, dans *Oedipe à Colone*, Oedipe est à nouveau dans la transgression en entrant " *dans le bois interdit des Vierges Invincibles dont nous tremblons de prononcer le nom et près desquelles nous passons sans regard, sans voix, sans parole en n'usant que d'un langage, celui du recueillement. Et l'on vient nous dire aujourd'hui qu'un homme est là qui ne respecte rien*", nous dit le chœur des citoyens (p. 356)⁷. Et tout de go, Oedipe l'admet ; il le revendique même : " *Je suis un hors-la-loi* " (p. 356)⁸. C'est donc par rapport au hors-la-loi qu'Oedipe lui-même se définit. Et je veux bien suivre Sophocle sur ce point. Mais, comme tout hors-la-loi, comme tout délinquant, comme tout criminel, Oedipe est aussi, et avant tout, justicier. Justicier de lui-même puisqu'il n'a laissé à personne d'autre qu'à lui-même le soin de faire justice de ses transgressions. Ce qui est la définition même du justicier qu'il faut bien distinguer du juge. Le justicier en effet fait justice tout seul, sans débat public, généralement de manière violente, et en dehors de toute procédure judiciaire. Il ne s'embarrasse pas des autres, de tiers ; il rend une sorte de justice privée, du côté de la vengeance. Alors que ce qui caractérise la justice, ce n'est pas un résultat mais un processus : le débat public et contradictoire.

Oedipe, justicier donc de lui-même par son automutilation, qui est un véritable passage à l'acte masochiste, lié à son agressivité et à sa culpabilité, passage à l'acte qui n'est d'ailleurs que la suite de ses passages à l'acte précédents au lieu-dit des trois routes. Automutilation qui se "réalise" par ces yeux crevés, seconde blessure qui ne peut qu'évoquer sa première blessure : les pieds percés sur le mont Cithéron. Ces deux blessures n'étant que les traces dans le corps d'Oedipe de sa détresse de l'abandon maternel, dont, par son aveuglement volontaire, il pourrait vouloir supprimer la perception. Aveuglement volontaire qui pourrait donc lui servir à bannir cette mère de son regard.

Mais, justicier, Oedipe, l'est aussi et d'abord par ses actes délinquants ou criminels eux-mêmes. N'oublions pas que, comme tous les délinquants, Oedipe, se situant dans le droit fil de la malédiction de Pélopes, reprise par Apollon⁹, occupe la place réelle du mal venu, de l'indésirable, du né-damné, selon l'expression de Jean Bollack, en un mot, la place du mort. Et il faut bien dire qu'il en a réchappé de peu à cette mort annoncée ; il s'en est fallu

⁷ Concernant *Oedipe à Colone*, j'ai travaillé sur la traduction de Paul Mazon, Les Belles Lettres, 1962, traduction reprise dans la collection Folio des éditions Gallimard, Paris, 1974.

⁸ Même si la traduction de Robert Pignarre, GF, Paris, 1964 est la suivante : " *Je vous en supplie, ne me considérez pas comme un hors-la-loi*".

⁹ Malédiction en fait ancestrale et qui s'attache à la dynastie tout entière des Labdacides. Ainsi, étymologiquement, les noms propres de Labdacos, de Laïos, d'Oedipe signalent tous une difficulté à marcher droit.

de la pitié de ce serviteur contre la volonté et les ordres de ses parents. Notons d'ailleurs au passage que c'est Jocaste, et non pas Laïos, qui s'est chargé de ces basses œuvres et qui a remis au serviteur le nouveau-né pour qu'il "le supprime" (v.1170 à 1175). De nos jours, Jocaste serait l'auteur moral, avec son époux, d'une tentative d'infanticide. Et c'est cette place du mort dans le désir de ses parents, qui, de n'être pas dite, "parle" dans les actes criminels d'Oedipe, marqués par l'hubris, la démesure, démesure qu'il transmettra d'ailleurs à sa fille Antigone. Qu'est-ce qui "parle" si fortement dans ces actes criminels symptomatiques et hautement symboliques d'Oedipe, c'est le retour d'un fils mort pour assurer la vengeance de ce désir de mort de ses parents. Oedipe vient faire justice - une justice de justicier certes, une loi du talion, oeil pour oeil, dent pour dent, oserai-je, - d'avoir été voulu mort dès sa naissance. Les actes criminels d'Oedipe, tout aussi graves soient-ils au regard de la loi - nous y reviendrons-, ne sont inconsciemment qu'un acte de justicier dont " la fonction est la reconnaissance d'un droit de vivre, afin que, par cette reconnaissance, soit reconnu comme criminel le désir de mort dont il fut frappé à sa naissance par ses géniteurs"¹⁰.

Cette position prégénitale de justicier d'Oedipe dans la structure est celle de tout délinquant, tout criminel dont l'acte est symbolique d'un désir inconscient qu'il rend manifeste et dont il charge les autres, ses semblables, de découvrir à sa place quel en est le motif et le sens. Car le délinquant, de ce que son acte est symbolique, il n'en veut rien savoir. Pas plus que la société et son surmoi social n'en veulent rien savoir non plus. De cette volontaire méconnaissance, le résultat en est catastrophique : le passage à l'acte délinquant est si inconsciemment justicier que son jugement et la condamnation qui s'ensuit n'apporte encore que plus d'eau au moulin du sentiment inconscient d'injustice de son auteur. La récidive s'alimente ainsi indéfiniment de cette implicite demande qu'il soit fait justice d'un injuste désir mortifère subi à la naissance. Cela n'empêche pas le délinquant de faire inconsciemment alliance, et cette fois d'une manière oedipienne, avec sa mère, contre son père afin que son père seul soit rendu responsable du désir de mort de son fils. C'est ce qu'on retrouve si souvent dans l'attachement, à la fois prégénital et oedipien, du fils délinquant à sa mère, attachement symbolique d'un désir de la restaurer des avanies qu'elle aurait subies de la part de son époux, devenant ainsi son héros, encore une fois justicier.

Parlant de la mère du délinquant, comment ne pas évoquer Jocaste ? Tout dans la pièce de Sophocle nous laisse penser en effet qu'elle savait qu'Oedipe, dont elle partageait la couche, était son fils, ce fils qu'elle avait voulu supprimer et qu'elle se réincorporait ainsi. Lorsque Oedipe lui demande quelle était la stature, l'âge et la force de Laïos, Jocaste lui répond innocemment : "*D'allure, il n'était pas très différent de toi*" (v. 744). Et quand Oedipe, comme inconsciemment tout enfant adopté, lui fait part de sa crainte du lit de sa mère, Jocaste tente de se montrer rassurante et de stopper sa quête de vérité :

*" Que pourrait craindre l'homme, s'il sait que la part de fortune,
Est plus forte, et qu'il n'y a pour rien de pronostic certain ?
Le plus fort est de vivre à son gré, comme on peut.
Pour le mariage avec la mère n'aie pas peur !
Combien d'autres aussi dans leurs rêves, n'ont-ils pas déjà
Couché avec leur mère ? Qui compte pour rien
Ces fantasmes traverse la vie avec moins de peine !" (v. 984)*

¹⁰ G. Balbo. *Comment n'être pas justicier ?* Revue *Surgenç*. automne 2019, n° 11.

Et plus Oedipe avance dans son enquête, plus Jocaste veut entraver ses recherches. Quand Oedipe lui dit vouloir rencontrer le bouvier à qui il avait été confié, elle l'interrompt sèchement :

“ Qu'importe de savoir qui est cet homme dont il a parlé !

Cesse de t'occuper de cela.

La parole dite, veuille ne pas même t'en souvenir pour rien.” (v. 1057)

Et quelques vers plus loin :

“ Ô maudit ! Si tu pouvais ne jamais savoir qui tu es !” (v. 1069)

Non seulement Jocaste savait qu'Oedipe était son fils mais elle savait en outre que le désir de savoir d'Oedipe provoquerait sa mort, était donc un désir matricide. Mais tout désir de savoir n'est-il pas un désir matricide ? Car, comme l'écrivait Freud : “La domination du principe de plaisir ne peut véritablement prendre fin qu'une fois totalement accompli le détachement psychique d'avec les parents”¹¹.

Tout cela va dans le sens de Lacan, qui, prenant les choses sous un angle différent de Freud qui affirmait que la mère était l'objet du puissant désir incestueux de l'enfant, a été conduit à insister sur l'autre versant du désir incestueux, à savoir que c'est l'enfant qui est le point de visée de la jouissance incestueuse de la mère.

Revenons à Oedipe. Le mythe en effet ne s'arrête pas avec la tragédie d'*Oedipe roi*. Car, jusque-là, malgré ses actes criminels, qui sont, comme je l'ai dit plus haut, tentatives d'échapper à son destin mortifère, Oedipe, dans son enfermement solitaire et orgueilleux, reste dans la malédiction qui le frappe, dans la mort. Ce en quoi sa mutilation est “ un acte apollinien, c'est-à-dire de mort conformément à l'une des “étymologies” du nom d'Apollon, qui fait de lui le “Destructeur” comme le relève justement Jean Bollack¹². Le mythe se poursuit donc dans une seconde tragédie *Oedipe à Colone*.

A Colone, ça avait aussi bien mal commencé. Oedipe, entré dans le sanctuaire des Vierges, malgré les lourdes punitions qu'il s'était infligées lui-même dans le réel de son corps, est à nouveau de plain-pied dans l'interdit. Et le Chœur, le trouvant là, se demande s'il faut le lapider tout de suite ou lui donner une chance. C'est la seconde solution qui est retenue compte tenu de l'aveuglement du vieillard errant. Le Coryphée, comme une sorte de président de tribunal, médiation tierce qu'a toujours jusqu'ici évité Oedipe, lui tend la main : “ *Si tu as quelque propos dont tu veilles m'entretenir, quitte ces lieux interdits, et, lorsque tu seras où chacun peut parler, alors, tu parleras*” (p. 356/357). Oedipe hésite mais finit par quitter le lieu interdit. Il dit alors au Chœur son nom. Mais à la seule évocation du nom d'Oedipe, le Chœur veut le chasser. Oedipe de protester avec véhémence, et, enfin, de mettre des mots sur son destin inconscient : “ *Mon seul nom vous fait peur. Car ce n'est pas ma personne ou mes actes. Mes actes, je les ai subis et non commis (...) Mais au vrai, c'est sans rien savoir que j'en suis venu où j'en suis venu, tandis qu'ils savent, eux, ceux par qui j'ai souffert et qui voulaient ma mort*” (p. 360). Il aura fallu tout ce temps, toute cette vie à Oedipe pour, à la demande de la cité, sortir de l'interdit et dire que ses actes criminels sont des actes justiciers, seul dit de nature à éviter la récidive. Oedipe, enfin débarrassé de ses chaînes signifiantes, peut donc, lui aussi, comme Oreste, mourir en paix.

¹¹ S. Freud. *Résultats, idées, problèmes. Principes du cours des événements psychiques* (1911). PUF. 2007. p.137, note en bas de page.

¹² J. Bollack. *La naissance d'Oedipe*. *ibid.* p. 234.

Pas de salut donc dans le repli, la fermeture sur soi. Cette fermeture sur l'agressivité, qui est au centre de la structure, ne peut produire que du pareil au même, de la répétition, de la culpabilité, de l'auto-punition, de la mutilation. Pas d'autre solution donc que l'ouverture, la confrontation de cette agressivité du sujet à l'agressivité de l'Autre, des autres, dans un littoral qu'est le procès. Dans ce littoral, les choses de l'agressivité seront nommées. C'est la qualification des faits à laquelle procède le juge. Cette nomination, cette qualification va symboliquement donner forme aux actes commis par Oedipe, et, en retour, le constituer différent, le créer, grâce à un en-plus qui est un en-moins de culpabilité.

Car, au fond, si Oedipe avait souhaité et accepté d'être jugé par ses pairs - ce qui aurait été une première castration - et si nous avions à le juger aujourd'hui, de quoi serait-il reconnu coupable ? De parricide, sûrement pas. Puisqu'il ignorait que Laïos était son père. Manque en effet un des trois éléments constitutifs de l'infraction, l'élément moral, même si les éléments matériels et légaux sont constitués. D'inceste non plus. Oedipe ne savait pas que Jocaste était sa mère. Pas plus d'élément moral donc concernant l'inceste. D'autant que l'élément légal n'existerait pas non plus puisque, en droit français, l'inceste entre adultes consentants n'est pas réprimé.

S'il avait accepté d'être jugé, Oedipe aurait donc été acquitté des crimes pour lesquels il s'est mutilé : le parricide et l'inceste. Tout comme d'ailleurs, dans *Oedipe à Colone*, il est acquitté par Thésée. Sur le plan pénal, Oedipe n'aurait donc eu à rendre des comptes que du massacre auquel il s'est livré au lieu-dit des trois routes. Massacre qui n'est, comme tout acte criminel, que le rejeton de son agressivité, de son désir inconscient de vengeance du désir de mort dont il fut marqué à sa naissance par ses géniteurs. Lacan ne nous invite pas à une autre lecture de l'acte criminel lorsque, dans *L'acte psychanalytique*, il affirme : " C'est précisément aux niveaux prégénitaux que nous avons à reconnaître la fonction de l'Oedipe. C'est en cela que consiste essentiellement la psychanalyse"¹³. Seconde castration pour Oedipe : accepter pour ces faits, tout comme Socrate, "le verdict insensé de la cité qui le fait homme"¹⁴.

Quitte pour ses juges à devoir eux-mêmes, assumer leur agressivité et leur culpabilité, conséquence logique de tout verdict insensé.

Philippe Chaillou

février 2021

¹³ J. Lacan. *L'acte psychanalytique*. inédit. leçon du 21 février 1968. Mais aussi, *La relation d'objet*. Seuil. p. 399 : " Entre cette relation primitive (à la mère) et le moment où se constitue à proprement parler l'Oedipe, il peut se produire toutes sortes d'accident, qui ne tiennent à rien d'autre qu'à ce que différents éléments d'échange de l'enfant viennent jouer leur rôle dans la compréhension de l'ordre symbolique. Bref, le prégénital peut être intégré au niveau oedipien, et venir compliquer la question de la névrose."

¹⁴ J. Lacan. *Écrits*. Seuil. 1966. p. 128.